

**Département de Seine-et-Marne**  
**Commune de Villiers-sous-Grez**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal du 4 mars 2025 à 20h30**

---

**Présents** : Thierry Masson, Maire, Yves Loir, Adjoint, Catherine Céraudo, Christine Groetzing, Catherine Ballay, Martine Melet, Etienne Bréhier, Emmanuelle Sormail, Guillaume Chapet, Thomas Bonfils, Conseillers.

**Absents excusés** :

Laëtitia Lepaisant donne pouvoir à Guillaume Chapet  
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Catherine Ballay  
Paul Lanouguere donne pouvoir à Etienne Brehier

**Absent** :

Titouan Poncelin de Raucourt  
Gabriel Massart

**Secrétaire** : Yves Loir

**Approbation du procès-verbal du 11/02/2025**

**Délibérations :**

**Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) COMMUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 18/02/2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Villiers-sous-Grez ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de Villiers-sous-Grez.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) EAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 10/02/2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Villiers-sous-Grez ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Villiers-sous-Grez ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de Villiers-sous-Grez.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

#### **ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 10/02/2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Villiers-sous-Grez ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Villiers-sous-Grez ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de Villiers-sous-Grez

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Affectation de résultat commune**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'année 2024 présentant un excédent de fonctionnement de **499 278.18€** et un déficit d'investissement de **44 769.15€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **454 509.03€**

En investissement dépense compte 001 : **44 769.15€**

En recette d'investissement 1068 : **44 769.15€**

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat.**

### **Affectation de résultat assainissement**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'année 2024 présentant un excédent de fonctionnement de **347 221.29€** et un déficit d'investissement de **30 492.25€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : **316 729.04€**

En investissement dépense compte 001 : **30 492.25€**

En recette d'investissement 1068 : **30 492.25€**

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat.**

### **Affectation de résultat eau**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2024 présentant un excédent de fonctionnement de **58 929.29€** et un excédent d'investissement de **35 989.72€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : **58 929.29€**

En investissement recette compte 001 : **35989.72€**

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat.**

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif COMMUNE arrêté lors de la réunion de la commission des finances 3 février 2024, comme suit :

		<b>BUDGET 2025</b>	
<b>SECTION</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
23	Virement à la section investissement	25587.00	
60611	Fournitures non stockables	4000.00	
60612	Energie électricité	38000.00	
60621	Combustible	75.00	
60622	Carburant	2000.00	
6063	Fournitures non stockées	500.00	
60631	Fournitures d'entretien	1000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	3000.00	
60633	Fournitures de voirie	5000.00	
60636	Vêtements de travail	500.00	
6 064	Fournitures administratives	2000.00	
6065	Fournitures non stockées livres, disques ...	10.00	
6068	Autres fournitures	100.00	
611	Contrats de prestations de service	5000.00	
6 13	Locations	1000.00	
61521	Entretien de terrain	2000.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	5000.00	
615 228	Autres bâtiments	2000.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	9000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux	2000.00	
61 551	Matériel roulant	3000.00	

6156	Maintenance	11000.00	
6 161	Assurances multirisques	4580.00	
6168	Autres Primes d'assurance	4084.00	
617	Etude et recherche	5000.00	
618	Documentation générale et technique	2000.00	
6218	Autre personnel extérieur	10000.00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3000.00	
623	Publicités, publications, relations publiques	11000.00	
625	Déplacements et missions	2520.00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6500.00	
627	Services bancaires et assimilés	100.00	
6281	Concours divers (cotisations)	600.00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	14679.00	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2313.00	
635	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4130.00	
6411	Personnel titulaire	126741.50	
6413	Personnel non titulaire	15864.29	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	73783.37	
6470	Autres charges sociales	1600.00	
65311	Indemnités de fonction	37000.00	
65313	Cotisations de retraite	1600.00	
65315	Formation	366.00	
6538	Autres organismes	303.00	
6553	Service d'incendie	10275.00	
65568	Autres contributions	161000.00	
657362	CCAS	7500.00	
65741	Subvention de fonctionnement aux associations	220.00	
65748	Subvention de droit privé	10500.00	
6588	Autres	2.00	
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage (Cloud)	3372.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6400.00	
681	Dotations aux amortissements opération d'ordre		
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants		
739221	FNGIR	142025.00	
7392221	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	12070.00	
2	Résultat de fonctionnement reporté		454509.03
6419	Remboursement sur rémunération		22664.00
6459	Remboursement sur charge		6345.92
70128	Autres taxes redevances d'eau		400.00
70311	Concession cimetière		250.00
7032	Droit de stationnement		500.00
70388	Autres produits d'activités annexes		280.00

70688	Autre prestation		14220.00
7078	Autre marchandise		100.00
7088	Vente d'ouvrage		10.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		451530.72
73118	Autres taxes		2390.00
73211	Attribution de compensation		200258.00
73223	Fds depart dmtto pour com – 5000h		14000.00
73143	Redevances des mines		1344.00
74111	DGF		25000.00
7478	Participations autres		2500.00
738	Autres impôts		753.00
742	Dotations aux élus locaux		200.00
744	FCTVA		1500.00
74718	Autres		554.00
74836	Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale		604.00
748388	Autres attributions de péréquation		1564.00
74751	Autre produit biodiversité		1500.00
752	Revenus des immeubles		45000.00
756	Libéralités reçues		10.00
748374			5000.00
74834	Taxe hab logement vacant		4717.00
761	Parts sociales		5.00
70878	Autre		18.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>803350.16</b>	<b>1257726.67</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Compte	Désignations		
1	Solde d'exécution de la section d'investissement	44769.15	
1641	Emprunt	35000.00	
2111	Terrains nus	2500.00	
2135	Installations générales, agencements et aménagements	24000.00	
2152	Installation de voirie	7000.00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1000.00	
2183	Matériel informatique	750.00	
21	Virement de la section de fonctionnement		25587.00
10222	FCTVA		7700.00
10226	Taxe d'aménagement		1963.00
1322	Région		1000.00
13251	Fonds de concours		5000.00
1345	Fonds d'équipement		5000.00
138	Autres subventions d'investissement non transférables		24000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		44769.15
	<b>TOTAUX</b>	<b>115019.15</b>	<b>115019.15</b>

Le Conseil municipal approuve, à unanimité, le budget primitif 2025.

## BUDGET PRIMITIF 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAU et sur le budget primitif ASSAINISSEMENT arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 1<sup>er</sup> février 2025 comme suit :

<b>EAU</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Amortissements (6811)	20607.00	Excédent reporté (002)	58929.29
Virement à la section investissement (023)	25000.00	Reprise de subvention (777)	2000.00
Intérêts/emprunt (66111)	3000.00	Autres taxes et redevances (70128)	29000.00
ICNE (66112)	350.00		
<b>TOTAL</b>	<b>48957.00</b>		<b>89929.29</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Travaux – Provision (2158)	22390.49	Excédent (001)	35989.72
Emprunt (1641)	16000.00	Amortissements (28158)	17000.00
Subvention d'équipement (1391)	2000.00	Amortissements frais d'étude (2803)	3607.00
		Virement de la section de fonctionnement (021)	25000.00
<b>TOTAL</b>	<b>40390.49</b>		<b>81596.72</b>

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

## ASSAINISSEMENT

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Amortissements (6811)	9583.14	Excédent reporté (002)	316729.04
Virement à la section investissement (023)	311645.90	Autres taxes et redevances (70128)	29000.00
Intérêts/emprunt (66111)	17000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>338229.04</b>		<b>345729.04</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Installation STEP (2315)	1508980.00	Autre réserve (1068)	30492.25
Emprunt (1641)	14000.00	Amortissements (28158)	9468.75
Déficit reporté (212)	30492.25	Amortissements construction (2813)	114.39
	4460.00	Virement de la section de fonctionnement (021)	311645.90
		Emprunt (1641)	861803.00
		(1311)	350000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1557932.25</b>		<b>1563524.29</b>

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

### **Location de la salle de l'ancienne bibliothèque**

Monsieur le maire présente une demande d'un avocat qui souhaite louer l'ancienne salle de la bibliothèque. Le montant du loyer mensuel à la commune proposé est de 360€. Monsieur le Maire précise qu'aux moments de la cantine et les jours de la bibliothèque il n'y aura pas d'accueil de personne. Monsieur le maire informe les membres que cette personne vient de lui adresser ce jour un mail lui indiquant qu'il annulait sa demande.

**Informations :**

Entretien des chaudières :

Les chaudières : foyer, école, mairie, 3 rue de Larchant, devraient être entretenues au travers d'un marché CCPN. Ce marché assure entre autres un passage par mois d'une personne pour s'assurer de l'efficacité des réglages des chaudières. La chaudière du 3 rue de Larchant a un problème de production d'eau chaude un plombier devrait passer rapidement pour une remise en état éventuel.

Atelier quinze :

Une réunion se déroulera le 05-03-2025 en mairie et Visio conférence avec la société Atelier Quinze, le but de cette réunion est la restitution du scénario choisi lors de la précédente avec les élus.

Location courte durée :

A la suite de la parution du plume tambour de mars 2025, les loueurs de la commune ont interpellé le maire quant à savoir quelles sont les mesures envisagées. Monsieur le maire rappelle qu'aujourd'hui aucune décision n'est arrêtée, La CC, peut nous aider à mettre en place un permis de louer. Afin d'avancer dans ce dossier, une commission sera créée afin d'élaborer les règles de location courte durée en accord avec les 15 loueurs déclarés actuellement. Martine Melet et Etienne Bréhier donne leur accord pour participer à cette commission.

Etienne Brehier regrette que les pommiers qui étaient dans l'emprise de la nouvelle station d'épuration, ils ont été arrachés pour les travaux, sans prévenir, donc impossible à replanter comme il l'espérait.

Les incivilités dans la rue creuse n'ont pas cessé, la gendarmerie suit ce dossier. Une voiture s'est retrouvée lestée de ses 2 roues arrière ce matin.

Martine Melet avec son mari ont remis en état les guirlandes de Noël. Un point sera effectué pour confirmer les longueurs nécessaires suivant l'endroit où elles seront installées. Les personnages en bois des décorations au sol se dégradent et certains doivent être refaits, un appel à volontaires pour participer à un atelier de fabrication.

Le café participatif des 3 tilleuls, agrandi de l'ancienne poste, ouvre pour sa saison 2025 le 7 mars, comme l'an passé des animations, concerts ou autres se dérouleront, il n'y pas de calendrier précis. Un dialogue avec les riverains proches du café est prévu pour éviter au maximum les conflits.

La cérémonie du 8 mai se déroulera l'après-midi à 15 heures et sera suivie de l'inauguration d'une exposition sur Villiers d'hier. Laura-Lynn, service civique, propose une exposition à partir de cartes postales anciennes de Villiers mises en regard avec des clichés d'aujourd'hui sur le même thème.

Catherine Céraudo à la suite du dernier conseil syndical des transports confirme qu'aujourd'hui le TAD n'est pas à l'ordre de jour avec la CCPN.

Pour le cimetière Catherine Céraudo est à la recherche de nouveaux "jardiniers" pour l'embellissement.

Yves Loir pour le remplacement en CDD indique que nous avons reçu 6 CV provenant de

France Travail. Les CV reçus feront l'objet d'une étude, les personnes seront convoquées à un entretien, le but étant une embauche à partir du 1 avril pour une période de 7 mois.

La commune a passé une commande pour le remplacement des éclairages des différents bâtiments, Cette fourniture et la pose sont gratuites et s'effectuent par la CCPN au titre de la rénovation énergétique.

**Fin de séance 22h40.**

**Fait et délibéré en séance, le 04/03/2025.**